

Tatiana Desvaux de la Commission du Droit à l'environnement de DIS-MOI :

« Protéger notre environnement, c'est assurer notre futur »

Protéger notre environnement, préserver nos ressources naturelles : c'est assurer notre bien-être. Les droits à l'accès à l'eau, à la nourriture et à la santé, dépendent de notre environnement. Les activités touristiques et de pêche de Maurice sont menacées par la dégradation de notre milieu naturel. Il est temps d'initier une profonde réflexion sur nos mœurs et nos valeurs pour préserver la qualité de vie des générations futures, affirme Tatiana Desvaux.

Holy Rakotomanana Gnany

> Qu'est-ce qui a motivé votre engagement avec DIS-MOI et à créer cette Commission Environnement ?

Le combat pour l'Environnement est hélas divisé, avec deux écoles de pensée : l'une écocentrique et l'autre anthropocentrique. Au milieu, il y a la réticence et les compromis faits à la va-vite, sur une politique de bien-être à court terme.

Une approche unidirectionnelle ne peut résoudre les problématiques environnementales d'aujourd'hui, en raison de leur envergure. Nous sommes à un tournant décisif. Nos activités mettent non seulement en péril le bien-être des humains à l'autre bout de la planète, mais aussi la qualité de vie des générations futures.

Si l'on évoque des citoyens planétaires, il est temps d'initier une profonde réflexion sur nos mœurs et nos valeurs. DIS-MOI est une plateforme qui veut valoriser la citoyenneté dans l'Océan Indien : cela me semblait idéal pour initier une telle démarche.

Avec l'équipe, nous souhaitons contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération de citoyens planétaires. Des citoyens qui valorisent et respectent notre écosystème et qui comprennent que le bien-être humain est indissociable du bien-être de la planète.

> Depuis quand les droits à l'Environnement sont-ils des droits humains ?

Ils ne le sont pas encore, mais ils sont étroitement liés. Ainsi, les droits à l'accès à l'eau, à la nourriture et à la santé dépendent grandement du milieu environnemental dans lequel évolue l'individu.

Le 16 juin 1972, la Conférence mondiale sur l'environnement à Stockholm, qui aboutit à la Déclaration de Stockholm, affirmait : « L'homme a un droit fondamental à la liberté, l'égalité et des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. »

Même si cette déclaration a eu, jusqu'à présent, un impact modeste sur le plan environnemental, il est plus qu'indéniable que le changement climatique remet ce débat à l'ordre du jour.

En 2008, on comptait 20 millions de personnes déplacées par des catastrophes naturelles. Aujourd'hui, ce sont des populations entières, qui vivent une situation de vulnérabilité extrême, qui sont exposées à l'insécurité alimentaire et aux problèmes de santé, victimes de la sécheresse ou d'inondations. Tout cela constitue des menaces aux droits à la propriété, à l'abri et au logement, au travail et à l'équité.

> En quoi le droit à l'Environnement importe-t-il à nos sociétés du sud-ouest de l'Océan Indien ?

Dans cette région du sud-ouest de l'Océan Indien nous dépendons énormément de nos ressources naturelles. Les activités touristiques et de pêche sont menacées par la dégradation environnementale : l'érosion des plages ou la pollution marine. Nous autres îliens, nous sommes sur la ligne de front des phénomènes / catastrophes liés au changement climatique, à l'éléva-

tion du niveau de la mer. Les îles Maldives sont à terme menacées de disparaître sous les eaux.

Nous sommes aussi témoins de problèmes de rétention et de pollution des eaux dans notre région. La sécheresse, les inondations frappent, hélas, davantage les communautés les plus vulnérables, les classes économiquement faibles.

Les récentes inondations qui ont affecté des centaines de familles vulnérables, les fissures apparues sur le tracé de la route Terre-Rouge-Verdun, prouvent que les activités humaines ne peuvent être menées de manière irréfléchie, au mépris du milieu naturel.

Si nous ne revendiquons pas nos droits fondamentaux à des « conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité nous permette de vivre le bien-être » dans un esprit de citoyenneté et de gérance de l'environnement ('environmental stewardship') nous mettrons en péril notre avenir.

> À quoi s'engage la Commission Droit à l'Environnement ?

La Commission Droit à l'Environnement se focalise sur la protection de nos patrimoines naturels et se bat pour la gestion durable de nos ressources, dans un esprit d'équité. Elle met l'accent sur l'éducation et initiera des programmes de sensibilisation destinés à partager les connaissances sur les problématiques envi-

ronnementales et leur impact sur les droits humains et le bien-être.

Elle œuvre à : sensibiliser les communautés de l'île Maurice et de l'Océan Indien sur les problématiques environnementales ; soutenir les personnes affectées par la dégradation environnementale ; agir comme groupe de pression afin d'assurer une politique environnementale équitable ; collaborer avec d'autres organisations qui partagent la même vision.

> Vous dites que la Commission agira 'comme groupe de pression afin d'assurer une politique environnementale équitable'. Maurice ne compte-t-il pas suffisamment de lobbys écologiques ? Ne freinent-ils pas le développement du pays ?

Je crois en une démocratie participative, où chaque citoyen a le droit de participer à la prise de décision sur les projets environnementaux, pour s'assurer que les intérêts de toutes les parties soient respectés. L'État a donc l'obligation de prendre des dispositions pour cette participation à la prise de décision. Il doit communiquer les informations concernant les risques environnementaux. Nous souhaitons collaborer et aider au mieux dans ce sens.

Assurer un environnement sain pour tous ne peut être au détriment du développement de Maurice. Au contraire, une politique de développement durable, respectueuse de notre environnement ne peut qu'améliorer notre qualité de vie et réduire les disparités économiques grandissantes dans notre société.

Tatiana Desvaux en bref

Ancienne du Lorette de Vacoas, après une formation universitaire en Malaisie, Tatiana Desvaux a étudié les écosystèmes terrestres et aquatiques de l'Asie du Sud-Est et de Madagascar. Elle rejoint DIS-MOI en 2014 avec la conviction que chaque être vivant a droit à un environnement propre et sain pour s'épanouir. Décidée à promouvoir l'intégrité de notre biosphère, elle partage son expérience et son enthousiasme au sein de la Commission du Droit à l'environnement.



COMMUNIQUÉ Les droits des personnes LGBT sont des droits humains

La récente campagne nationale du Collectif Arc-en-Ciel sur les droits des personnes LGBT a attiré des remarques haineuses, homophobes et sexistes sur les réseaux sociaux et autres médias. Ces déclarations et commentaires d'un autre âge démontrent l'étendue de l'ignorance d'une partie de la population à l'évolution du droit international sur les questions LGBT.

Toute personne, quel que soit son sexe, ou identité de genre, a le droit d'être traité avec respect et nul ne devrait craindre pour sa propre sécurité ou être privé de sa dignité en raison de son orientation sexuelle. L'État mauricien a le devoir (à travers son human rights desk au PMO) de protéger les droits des personnes LGBT (lesbiennes-gays-bisexuelles et transgenres) en vertu de la Charte des Nations Unies. C'est aussi la responsabilité de l'État et de la NHRC (National Human Rights Commission) d'éduquer les citoyens de la République pour faire comprendre aux milliers d'homophobes de ce pays qu'être hétérosexuel ne confère aucune supériorité sur les citoyens avec une orientation sexuelle autre.

DIS-MOI déplore le langage haineux et discriminatoire employé par des dizaines de Mauriciens et veut exprimer sa solidarité à toute la communauté LGBT de Maurice et du sud-ouest de l'Océan Indien. DIS-MOI se réserve le droit de saisir l'Equal Opportunities Commission pour dénoncer ces individus. Finalement, DIS-MOI a la volonté de renforcer le combat contre l'homophobie dans cette région du monde à travers la création d'une Commission LGBT. Travailler avec les forces progressistes du sud-ouest de l'Océan Indien est devenu impératif si l'on veut faire reculer l'obscurantisme.

Lindley Couronne
directeur DIS-MOI

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DISMOI (Droits humains Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DISMOI.



DISMOI (Droits humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DISMOI, ARCADES RAMDOUR, 289 ROYAL ROAD, ROSE-HILL - TEL : 5 440 45 01. INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

Forum Comment l'État français traite ses vieux travailleurs mauriciens



Georges V., établi en France depuis 45 ans, assure avec fierté « Je ne suis pas un immigré, je suis un travailleur expatrié. J'ai quitté Maurice un contrat en poche ». En 1970, il avait 21 ans et envie de voir du pays. La France recrutait à tour de bras pour son industrie et la main-d'œuvre mauricienne était très appréciée « Nous étions à peu près éduqués, vaccinés, francophones et bosseurs. On est venu nous chercher, mais personne ne nous a dit que si nous tombions malades, nous n'aurions pas le droit de rentrer au pays, sous peine de perdre notre assurance maladie ».

Georges a travaillé dur, 20 ans aux usines Renault, puis 20 autres années dans le bâtiment. Avec le temps, les douleurs s'installent, les cervicales, le dos, les genoux... Mais Georges n'est pas du genre à s'écouter - jamais malade, jamais au chômage. En 2008, un genou trop abîmé requiert une opération, puis une rééducation... Georges est en arrêt maladie. Les semaines passent, il ne peut reprendre son travail. Il dépresse. Son médecin de famille lui conseille une cure thermale à Maurice. « Mais qu'est-ce que je vais faire là-bas ? » se dit-il. Le médecin suggère alors des vacances au pays, en famille. Il lui signe un arrêt maladie avec la mention « repos à la campagne ». Cela tombe bien, Georges n'a pas revu ses sœurs et son père, depuis longtemps. La famille se cotise et lui offre le billet d'avion.

Quand la Sécurité sociale apprend qu'il a séjourné à Maurice, elle lui réclame le remboursement des indemnités de remplacement de son salaire, payées durant son séjour, soit 859,71 € (Rs 33 000). En toute bonne foi, Georges pensait qu'il pouvait sortir de l'Hexagone.

Durant cinq ans, Georges se bat pour faire valoir ses droits, contacte le médiateur de la Sécurité sociale, dépose un recours, sans succès. Il est traîné en justice. « J'ai écrit à la ministre de la Santé Marisol TOURAINE, elle n'a pas pris en compte ma plainte ».

On lui oppose le « principe de territorialité » : les indemnités maladie ne peuvent être versées quand on séjourne à l'étranger, sauf convention spéciale signée entre la France et le pays de séjour. Les fonctionnaires admettent, gênés, que cette loi est injuste dans le cas de Georges, qu'elle instaure une discrimination entre citoyens d'origines différentes.

Pourtant, un arrêt du Conseil d'État stipule que les travailleurs migrants ont « le droit d'aller et venir et de mener une vie familiale normale ». Hélas, une exception pour Georges ferait jurisprudence, et aurait des conséquences financières incalculables pour la Sécurité sociale. Il devra payer !

Nul ne s'est soucier d'établir entre la France et Maurice la convention qui aurait protégé ces vieux travailleurs. « J'en veux aux États français et mauriciens. Ils ne se sont pas jamais souciés de notre sort en cas de maladie. Je suis écoeuré. J'ai élevé ma fille dans l'amour de la France, dans le respect des lois. Aujourd'hui, je vois combien certains profitent et abusent. Je suis en colère. Je veux alerter mes compatriotes : beaucoup de femmes, d'ouvriers arrivent en fin de carrière, usés. Or, nul ne nous a jamais informés de la situation dans laquelle nous mettrait notre statut de Mauriciens. » Pourtant, Georges a cotisé à la Sécurité sociale toute sa vie.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie aurait pu régler ce cas en renonçant à cette créance (une somme dérisoire pour elle) à titre exceptionnel. « Ce qui me fait le plus mal, c'est d'avoir été poursuivi comme un fraudeur. »

Hélas, les consignes venues d'en haut sont claires : le recouvrement doit être impitoyable. « Ils veulent faire un exemple ». Pour Georges, c'est clair : « C'est juste un exemple de traitement injuste et inhumain au soi-disant pays des Droits de l'Homme. »

Juliette Michaud, de Paris

Une Commission LGBT créée

Puisque nous croyons que les droits humains sont indivisibles, nous ne pouvons que saluer le travail du Collectif Arc-en-Ciel. DIS-MOI s'associe à sa campagne de sensibilisation des droits des LGBT. Nous sommes aussi fiers d'annoncer la création d'une Commission LGBT qui travaillera en réseautage avec les autres agents de la société civile.